

Dijon, 24 Février 1901

Mon cher cher ami,

Votre lettre d'hier n'a pas été  
 sans me troubler avec fait comme un  
 incident tout à fait inattendu venant  
 jeter un nouvel élément d'incertitude, ou,  
 tout au moins, d'hésitation, dans un avenir,  
 qu'on voudrait tout clair, tout uni; et  
 qui nous semble déjà, à ma femme et à  
 moi, bien obscur et péniblement compliqué;  
 à mesure <sup>survient</sup> que se rapproche l'échéance  
 du problème été qui nous impose des  
 résolutions définitives. Et la réflexion, pourtant,  
 il me n'a pas paru que la perspective,  
 que votre amitié a voulu si attentivement  
 m'ouvrir, dut bien sincèrement nous séduire,  
 ni détourner de leur cours naturel nos

ambitions infiniment plus modestes.

Elle n'est pas précisément que nos goûts ou nos convenances personnelles nous interdisaient l'idée de résider à Paris. Car, si nous n'y sommes attirés ni l'un ni l'autre et si nous avons plusieurs bonnes raisons de préférer la vie de province, il y avait, d'autre part, de telles compensations aux désagréments et difficultés que nous redoutons un peu <sup>instinctivement</sup> puisque non seulement nous vous y retrouverions fort en plus nos parents mais aussi nous y serions en un plus constant contact que maintenant avec toute la famille de mon père qui s'y trouve définitivement installés et y passent désormais une bonne partie de l'année sans compter que ma belle-sœur aînée se y trouve sans doute prochainement appelée par l'éducation de ses fils — que vraiment ~~peu hésitant~~ l'attrait pourrait bien définitivement l'emporter sur les répugnances premières.

Mais toute fausse humilité mise à part, je vous avoue sincèrement que je ne me sens aucunement de taille à justifier la présentation, un peu bien exceptionnellement à laquelle vous faites allusion, je suis porté à penser

avec vous qu'il serait très-désirable, pour la sauvegarde de tout un côté de la science que nous sentons ou voyons cent fois méconnue, sacrifiée et peut-être menacée, que la Faculté de Paris put donner un digne successeur à M. Léon Michel. Peut-elle le trouver en elle-même? Sans le savoir mieux que moi. Et non, et si d'autre part, elle peut chercher ailleurs, sans méconnaissance de listes esparses, il me paraît bien difficile qu'elle ne trouve pas en province un personnage suffisamment méconnu pour justifier son choix. Je connais mal le personnel de nos collègues, ayant été formé dans un milieu un peu étroit. Mais, à supposer que Lallemand soit jugé trop âgé ou ne se conceive pas aujourd'hui de prendre rang à la suite, j'en ai vu parler de Saller, de Sully, comme d'un esprit fort distingué. Et, sans doute, il y en a d'autres que j'ignore. Mais ce que je sais pertinemment c'est que je n'en suis pas et que rien, de ma part, ne justifierait ni n'excuserait la prétention d'arriver d'un tel nom parmi vous.

Étant de cela la conscience très-forme, je n'ai pas à me demander quel accueil serait fait à une candidature aussi délicate.

Sans doute, moi-même, quelles résistances elle  
remontait et je dois convenir que ces résistances  
paraissent légitimement s'appuyer non-seulement  
sur des préventions <sup>d'ordre</sup> scientifiques mais sur  
l'insuffisance des titres et de l'autorité du postulant.

Ajoutez que, si je n'avais pas cette  
conviction absolue de mon insuffisance pour le cas  
actuel et si un intérêt supérieur me paraissait  
commander un sacrifice à mes desirs personnels,  
je me trouvais encore arrêté par des  
considérations irrésistibles, puisque je suis qu'  
parmi les candidats au poste virtuellement vacant  
d'agréger, figurent des amis tels que Batain et  
Lossier, auxquels je n'ai jamais fait part  
d'aucune aspiration vers Paris, au contraire,  
et qui pourraient considérer comme une petite  
duplicité de ma part le fait de venir un  
jour me mettre au travail de leur desir  
que je connais bien.

Les dernières considérations, quoique de nature  
contingente, en soi, seraient, par le fait le plus  
délicates. Et elles me déterminent à vous  
demander instamment de m'en parler à la petite  
enquête, dont vous me parlez, qui, autrement,  
aurait pu, du moins, me figurer et m'intéresser.

P. J.  
J'ai bien reçu le Legal, envoyé par Monsieur  
votre père et l'ai retablí de suite à votre bibliothèque  
J'ai aussi, le lendemain de votre passage,  
mis la cotisation pour la Société de Lecture,  
à cet excellent Besson, que j'ai même  
trouvé au milieu de son déjeuner, pour le  
louer plus sûrement.

Mais de ce que vous m'avez dit des dispositions  
de Fichon. Sa décision dépendra de l'attitude  
du comité chargé de votre manuscrit.  
Mais, alors même qu'il l'accepterait tel  
qu'il sera (ce dont je doute), je serai  
peut-être amené à publier quelque  
dissertation d'ensemble sur certains sujets  
intéressants du droit de famille, me frotter à  
qui force mieux peut saisir les théories  
capitales, que votre traduction, <sup>annotée</sup> en forme de  
commentaire, présente de façon nécessairement  
dévouée, et que mon commentaire réduit  
au minimum, n'aura pas toujours suffisamment  
mis en relief. Mais je suis encore  
bien loin de tout cela et je continue à  
épeler péniblement les textes, avec l'aide de Planché.

Mais il vaut mieux renouer à satisfaire une  
curiosité qui, dans l'esprit, serait de bon  
dilettantisme, pour ne pas éveiller de  
susceptibilités, sinon susciter des soupçons pémilleux.  
Une enquête, si discrète fut-elle, qui mettrait  
framment dans la confiance une quinzaine  
de personnes, au moins, ne manquerait pas de  
venir tenter aux oreilles de nos collègues,  
candidats à Paris. Il faut que si j'ose  
dire, en toute sincérité, à cet égard que  
je suis lié, que je n'y suis absolument  
pour rien. Le seul moyen, dans l'état actuel  
des choses, est de laisser de côté le projet,  
dont je vous garde d'ailleurs une  
très-profonde reconnaissance comme d'un témoignage  
d'amitié cordialement dévouée, et, même,  
si j'ose le dire, jusqu'à l'aveuglement.

Et, sans y penser davantage, nous continuerons  
à mener, chacun de notre côté, le combat de  
idéologie. Ici, peu m'importe si est vraiment pas bon  
provable. Tous nos jeunes collègues sont orientés  
du côté des spécialités nouvelles que la absorbent.  
Il n'y a guère que l'économie avec qui je puisse  
un peu causer; mais il n'est pas possible à certains  
jusqu'au bout

et reste volontiers dans la via media. Si mon  
état me conduit un jour à Nancy, j'espère  
un peu y remonter plus d'ailleurs et fonder  
quelque chose, en me de donner à votre  
œuvre soit vital une atmosphère plus  
salutaire par le moyen des sociétés savantes  
et, je pense aussi, de la philosophie générale.

À propos de la réunion de votre commission,  
que vous m'annoncez fixée au 7 Mars, il me  
vient à la mémoire qu'il doit exister  
à Berlin une juristische Gesellschaft, dont  
je connais mal l'activité. Une telle institution  
existe aussi, ou du moins a existé à Berne.  
Là Ghering en parle avec chaleur en  
plusieurs <sup>passages</sup> de ses ouvrages. Ne pourriez-vous  
pas par vos relations berlinoises (Gerke,  
Kohler, etc...) ou viennoises (ce que vous en avez  
une enquête de l'organisation et du  
fonctionnement de ces Sociétés. Peut-être  
leur expérience serait-elle utile à consulter?  
Pardonnez-moi cette longue lettre que  
je vous écris à la hâte, pour éviter tout  
retard. Et encore mille bons amitiés avec  
mon cordial merci

F. Geny

2<sup>e</sup>



Monsieur R. Laeille,

Professeur à la Faculté de droit,

10 bis, rue du Pré-aux-clers,

Paris

